

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Auteur : Julien ROUSSILLON – Maire
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre ID : 038-213800154-20260507-DEL2026050704-DE
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES :
Contre : 0 **Pour** : 18 **Abstentions** : 0
Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Délibération n° D 2026-05-07 / 04

Date de la séance : 07 mai 2026

Date de la convocation : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, MILARD Valérie, FAVRE-NOVEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, NOVO Daniel, LECOMTE LEMOINE Brigitte, LEININGER Baptiste, CALLAMARD Rémy, TRICAUD Frédéric, GUETAT Suzanne et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : CLERC Edith qui donne pouvoir à MILARD Valérie
PRESSON Julie qui donne pouvoir à MABILON Sandrine
RODRIGUES David qui donne pouvoir à CROUZET Rémy
BLACHE Tanguy qui donne pouvoir à CALLAMARD Rémy

Absente : LAGER Corine

LICENCE IV

Mise à disposition auprès de Monsieur Alexis LOPEZ et Monsieur Julien DUFOUR

Monsieur le Maire propose de mettre la licence IV (propriété de la commune) à disposition des nouveaux gérants, Monsieur Alexis LOPEZ domicilié 89 rue des cerisiers 69440 CHAUSSAN et Monsieur Julien DUFOUR domicilié 51 chemin de la carrière 38440 BEAUVOIR DE MARC, à compter du 1^{er} juin 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la licence IV à Monsieur Alexis LOPEZ domicilié 89 rue des cerisiers 69440 CHAUSSAN et Monsieur Julien DUFOUR domicilié 51 chemin de la carrière 38440 BEAUVOIR DE MARC, à compter du 1^{er} juin 2026.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à cette mise à disposition et d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Julien ROUSSILLON

Le secrétaire de séance
Rémy CROUZET



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Rémy Crouzet, the secretary of the meeting.